

Casino Municipal de Besançon-La Mouillère - Demande d'ouverture d'une table de jeu - Avis du Conseil Municipal

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM), exploitant le Casino Municipal de Besançon pour le compte du Groupe Lucien Barrière, demande au Conseil Municipal de donner son avis sur l'exploitation dans son établissement d'un nouveau jeu (Texas Hold'em Poker) (dite poker ouvert), en raison de l'engouement pour ce nouveau jeu via internet, les médias télévisuels, les associations et salles clandestines qui fleurissent un peu partout en dehors de toute légalité. Le législateur a souhaité clarifier la situation en autorisant ce nouveau jeu dans les casinos.

Ce jeu de cartes est déjà ouvert depuis le 1^{er} septembre au Casino de Luxeuil.

L'article 6 du cahier des charges d'exploitation du complexe touristique du Casino concernant l'exploitation des salles de jeux prévoit que, outre la boule et les appareils automatiques de jeux dénommés «appareils à sous», peuvent être pratiqués, dans le respect des règles applicables aux modifications des délégations ayant une incidence financière et sous réserve des autorisations ministérielles nécessaires, tous les autres jeux qui seront autorisés par le Ministère de l'Intérieur.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande présentée par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur.

«M. Bernard LAMBERT : J'ai voté pour tout à l'heure parce que je suis comme tout un chacun ici client de cette salle de restaurant, mais sur ce projet, sur cette souplesse laissée encore, je vais voter contre. Je trouve d'ailleurs la rédaction surprenante ; elle est habile, c'est parce qu'il y a Internet, c'est parce qu'il y a des médias, c'est parce qu'il y a des associations, c'est parce qu'il y a les salles clandestines, c'est parce qu'au Casino de Luxeuil c'est ouvert depuis le 1er septembre qu'on amène finalement cette possibilité au Casino de Besançon. Je vote contre et si j'avais été Monsieur le Maire dans votre majorité, je vous aurais demandé de retirer ce point de l'ordre du jour.

M. LE MAIRE : Je te remercie. On a déjà eu beaucoup de débats sur les jeux au Casino. Je me souviens de Martine BULTOT qui est longtemps intervenue là-dessus, ainsi que Benoît CYPRIANI. Simplement je veux rappeler que par rapport à l'addiction aux jeux il y a des choses qui ont été faites au Casino. Bien sûr, ça existe, il y a des gens qui jouent au poker, il y a des gens qui jouent au tarot, au scrabble ça coûte moins cher, mais il y en a qui jouent au loto, au PMU, on peut effectivement le déplorer mais il faut quand même éviter de faire croire que tous les gens qui vont dans une salle de jeux, sont tous des gens peu recommandables et que surtout dans les salles de jeux les choses sont troubles. C'est l'idée que j'avais tout au début que j'étais élu, pour moi Casino c'était tout de suite blanchiment d'argent, c'était un peu l'idée qu'on en avait, on a peut-être trop regardé la télévision ou les informations. Maintenant il y a même des ministres qui ont des Casinos, voyez comme quoi les choses doivent être claires. Si, il y en a un, le Ministre des Sports. A Besançon, je parle de ce que je connais, les choses sont très transparentes, totalement transparentes et je dirais quand même au passage que ça rapporte 3,5 M€ à la Ville par an, soit 6 ou 7 points d'impôt, ne le perdez pas de vue. On peut demain effectivement ne pas renouveler l'autorisation au Casino, il faudra qu'on augmente les impôts de 7 points. Ce sera un choix à faire, en tout cas ce n'est pas moi qui le ferai.

M. Benoît CYPRIANI : Vous avez bien introduit la question Monsieur le Maire, je ne sais pas ce qu'il me reste à dire. On nous demande d'autoriser l'installation d'un nouveau jeu et on est bien conscient que nous sommes là face à la problématique du jeu d'argent dont on peut juger uniquement de la fraction la plus infime, la fraction qui est sous contrôle municipal. Je rappelle rapidement que la Française des Jeux propose 30 jeux au grattage ou au tirage, le PMU fait parier...

M. LE MAIRE : Ça on n'y peut rien, tu es d'accord.

M. Benoît CYPRIANI : ... c'est bien ce que je dis. Je suis en train de dire qu'on nous demande de voter sur la fraction la plus faible du jeu et après je vais expliquer que ce n'est quand même pas inutile de s'exprimer là-dessus. Donc si vous voulez bien ne pas m'interrompre, je pourrais aller plus directement aux faits. La Française des Jeux propose 30 jeux, le PMU fait parier sur 17 courses quotidiennes et 30 millions de personnes jouent chaque année, misant 36 milliards d'euros. Il y a effectivement la problématique Internet. On considère qu'en 2015 la moitié des jeux s'effectuera par ce biais et malheureusement, je ne voudrais pas faire de peine à mon collègue Jean-Claude, avec le soutien de la Commission Européenne, qui milite actuellement pour une dérégulation et je pense que cette dérégulation sera catastrophique pour le jeu. Pourtant il ne faut pas sous-estimer l'importance de notre délégataire qui appartient au Groupe BARRIERE qui est le premier groupe européen de casinos et on peut penser qu'il saura prendre sa place dans cet univers de jeu délocalisé dès que la Communauté Européenne libérera les freins qui sont encore en fonctionnement. On arrive à un paradoxe, c'est que face aux dangers de la dérégulation, on pourrait presque considérer que le jeu au Casino serait la moins mauvaise des alternatives, c'est-à-dire un endroit où les choses sont un petit peu surveillées par rapport à ce qui se passe quand on est face à son ordinateur ou quand on est dans le bureau de tabac où l'on peut gratter en buvant un verre. C'est vrai qu'au Casino on peut aussi boire. Mais il y a un autre élément qui nous fait dire ça, c'est qu'il y a un dialogue constructif comme le Maire l'a rappelé, qui s'est entamé avec la direction du Casino, à mon instigation si je peux me permettre...

M. LE MAIRE : Oui, oui. Tu ne veux pas qu'on te fasse un ban bourguignon ?

M. Benoît CYPRIANI : Non mais parfois il est bon de faire sa propre publicité quand les autres la font peu (rires) et donc avec le directeur actuel on a effectivement entamé un travail sur la prévention du jeu excessif qui est très intéressant. D'ailleurs il faudra le relancer parce qu'actuellement il est un petit peu en sommeil il me semble.

M. LE MAIRE : Qui, le directeur ou le dialogue ?

M. Benoît CYPRIANI : Pas le directeur, le travail contre le jeu excessif. Malgré tout nous renouvelons nos réserves vis-à-vis de l'installation d'un nouveau jeu, c'est toujours un risque d'addiction supplémentaire pour une nouvelle catégorie de joueurs et un nouveau public. Effectivement ça rapporte de l'argent à la Ville mais on peut quand même avoir une opinion un peu différente du Maire pour ça.

M. LE MAIRE : Tu as le droit, bien sûr, je sais bien.

M. Benoît CYPRIANI : Pour ça uniquement !

M. LE MAIRE : Simplement, moi, ce qui m'inquiète beaucoup plus, tu vois, mais sérieusement, ce sont les jeux par Internet parce que quand tu vas au Casino, il faut que tu paies, d'accord tu as ta carte de crédit, tu sors de l'argent, tu le sens et tu peux contrôler quand même mais par Internet, celui qui aura donné son code de carte de crédit plus le pictogramme, les trois chiffres à l'arrière, pourra jouer toute la nuit, et ça, à mon avis, ça va être dramatique. Je te rends hommage pour l'honnêteté de ce que tu viens de dire, qu'il y avait un dialogue constructif avec la direction du Casino, c'est vrai, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes de France où ce dialogue s'est fait. Maintenant il y a un problème de principe que je comprends fort bien et qui n'est pas nouveau de ta part et je le conçois.

Mme Nicole WEINMAN : Je vais avoir un discours non pas féministe mais qui représentera la position féminine de notre groupe, trois positions en tout cas identiques, discours un petit peu hypocrite quand même, à l'aune de tout ce qui a été dit sur notamment les qualités du directeur du Casino. On a vu tout le travail qu'il a fait notamment dans la prévention déjà, c'est un des premiers casinos où on a installé

un physionomiste qui vérifiait les cartes d'identité des gens, ce qui était quand même assez au départ, un peu repoussoir. C'est quelqu'un qui a du courage, qui dirige bien son établissement auquel on rend hommage régulièrement ici à juste titre. Néanmoins mon argumentation n'est pas une argumentation morale mais une argumentation sociale, dans la mesure où l'on sait bien que la mise en concurrence des différentes salles de la région fait que c'est important, que peut-être le Casino BARRIERE bisontin soit le premier ou ait sa salle de Hold'em Poker, on sait bien que les plus sensibles à ces jeux, ce sont les jeunes, et notamment les jeunes en dessous de 25 ans. Donc c'est vrai qu'ils aiment jouer de plus en plus à ce jeu parce qu'on a relayé, par le biais des médias, des tournois célèbres américains essentiellement. On les voit se retrouver de plus en plus souvent et dépenser des sommes qui dépassent souvent largement leur budget, donc je ne suis pas du tout d'accord pour qu'on laisse la possibilité de jouer par Internet à quiconque et en tout cas on devrait limiter au moins les mises pour les plus jeunes, ce qui me semble difficile sur un lieu para-public. Nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : On va peut-être concentrer les interventions. J'entends ce que vous dites, je pense que la majorité de ma majorité va me suivre quand même.

M. Michel JOSSE : Pour ma part je suis tout à fait favorable à ce projet puisqu'il faut savoir garder notre clientèle, nous sommes Bisontins. Ces gens-là iront jouer à Salins-les-Bains, à Paris, à Luxeuil. Autant les garder, ça nous donnera du profit, de toute façon ils joueront.

M. LE MAIRE : Benoît, c'est un argument que je ne t'ai pas imposé, là c'est le bon argument : aller jouer à Salins-les-Bains ou à Luxeuil, c'est anti développement durable.

M. Éric ALAUZET : Ça c'est l'argument définitif.

M. LE MAIRE : C'est l'argument qui tue.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on écoute avec beaucoup d'intérêt toutes ces considérations d'éthique qui ont toutes leur valeur et voyez-vous, je pense à ce sujet de concours posé à l'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature, pas moins que ça, à l'épreuve de culture générale, à traiter en 5 heures par les jeunes candidats à la magistrature de Bordeaux. En deux mots, le sujet c'était : le jeu. C'était le sujet posé il y a deux ans. Ça en dit long sur ce qu'est le jeu socialement, sociologiquement, historiquement, humainement. Ça remonte à des siècles et des siècles, c'est une exigence, c'est une composante, c'est un besoin de l'homme. Et ce qu'il faut, c'est évidemment moraliser le jeu. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, j'ai vécu ce problème d'assez près sur l'outil Internet, l'outil du jeu qui peut emmener à de sacrées déviations et perversions. A Besançon, comme l'a dit Nicole, on a la chance d'avoir un établissement remarquable, beau, très agréable, qui, on l'a dit avec Jacques MARIOT tout à l'heure, est une valeur ajoutée pour la notoriété de notre ville. La réglementation, c'est ça qui est important. Combien de fois j'ai été recherché ma carte d'identité parce qu'on me la demandait à l'entrée. Je ne dépense pas des grosses sommes...

M. LE MAIRE : Donc tu y vas quand même !

M. Jean ROSSELOT : J'y vais de temps en temps mais j'ai remarqué que j'étais prié sagement d'aller rechercher dans ma voiture mon passeport, ma carte d'identité. C'est «réglo». Avec ce que vous avez dit sur les relations Casino et Ville et notamment sous l'aspect financier, je pense que c'est une bonne chose que d'accepter de rester dans la norme et dans la compétitivité... ça me gêne d'être en désaccord avec certains de mes amis.

M. LE MAIRE : Est-ce que tu gagnes quand tu vas là-bas ?

M. Jean ROSSELOT : Non, mais j'y vais et je ne mets pas plus de 20 €.

M. LE MAIRE : Tu es marqué par le destin toi !

M. Jean ROSSELOT : Je les perds mais ce n'est pas grave, j'y vais comme ça, de temps en temps mais la réglementation est parfaitement respectée, c'est le principal.

M. LE MAIRE : C'est vrai, j'y suis allé une fois, on m'a demandé ma carte d'identité et je l'ai donnée d'ailleurs. Mais le Maire qui est officier de police judiciaire ne peut pas jouer. Mais en plus, je ne veux pas jouer, donc ça tombe bien.

M. Pascal BONNET : C'est un sujet complexe. On y revient souvent et je me souviens, au début du mandat précédent avec Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, on avait fait part de notre interrogation sous l'angle social avant tout en disant : est-ce qu'une ville doit inciter éventuellement des gens à perdre de l'argent ? On sait que de toute façon l'Etat, directement ou indirectement ne se gêne pas et que de toute façon si la Ville ne faisait pas le choix de maintenir un Casino qui fait partie aussi de son développement touristique, d'autres lieux seraient offerts. Alors ensuite il y a la question pour moi éthique, essentielle à titre personnel, c'est celle de l'addiction, de la dépendance et là j'aurais tendance à rejoindre le Maire. Déjà je pense et je ne pense pas que je sois le seul à le penser, que c'est sûr qu'il y a des objets qui peuvent favoriser des addictions mais il y a une fragilité intérieure qui fait que ce n'est pas parce qu'on va ouvrir un restaurant qu'il y aura plus de boulimie, c'est peut-être un peu excessif ce que je dis. Mais je pense à ça quand même quand je dis ça. Et j'irai jusqu'à penser que si quelqu'un a le risque d'être dépendant parce qu'il sera devant son ordinateur à jouer à ça, je préfère qu'il aille au Casino, dans la mesure où il y a cet accompagnement médical, et là il faut qu'on soit vigilant sur le maintien de l'accompagnement médical et qu'à ce moment-là on puisse l'aider à éviter cette addiction, sachant que la plupart des gens qui vont jouer ne vont pas être dépendants, ce qui m'amènera à voter pour. Et en terme de vote, je voudrais préciser aussi que j'ai la procuration de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN. Comme je n'ai pas eu le temps d'en parler avec lui, je m'abstiendrai pour Jean-Paul. C'est compliqué, le pour c'est moi, l'abstention c'est Jean-Paul.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de position de groupe là en quelque sorte ?

M. Pascal BONNET : Non c'est individuel.

M. Franck MONNEUR : Contrairement à certains autres collègues, je félicite le Casino pour cette initiative de vouloir ouvrir une table de Texas Hold'em Poker puisque je rappelle au passage qu'effectivement c'est un jeu d'un point de vue domestique et aussi parfois un peu plus public, très en vogue depuis deux ans dans toute la France et cet engouement touche notamment toutes les couches de la société. Je trouve que c'est bien de pouvoir, à un moment donné, coller aussi un peu à ce qui se passe dans la société et je terminerai en disant que c'est quand même peut-être une bonne chose aussi de laisser un petit peu de place dans notre société au jeu, au beau jeu car je rappelle que le Texas Hold'em Poker est un jeu intelligent et de laisser un petit peu de place au beau jeu et à la montée d'adrénaline qui l'accompagne (réactions).

Mme Martine BULTOT : Je voulais simplement dire que depuis 18 ans bien sûr je m'abstiens sur cette question de l'extension des jeux au Casino et ce n'est pas parce qu'on a fait un très bon travail avec le directeur du Casino sur la question du jeu pathologique que je vais changer pour autant ma position sur l'extension des jeux, donc je m'abstiens aussi.

M. LE MAIRE : Alors là, tu vois, ce n'est pas comme pour le pont, je ne te suis pas.

M. Jacques MARIOT : Pour résumer, ce qu'il faut bien comprendre c'est que dans ce rapport il s'agit de légaliser une pratique d'un jeu, la variante du poker qui se fait aujourd'hui sur Besançon dans des salles clandestines et je m'arrêterai là. Donc plus de transparence et plus de lisibilité, c'est très bien pour

le Casino et je ne vais pas vanter aussi toute la notoriété que ça peut apporter à la ville, notamment aux touristes qui viennent parce que c'est un moment convivial, sympathique, le fait d'aller dans une salle de jeux».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (4 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre : M. LAMBERT, 18 abstentions), décide de rendre un avis favorable à la demande présentée par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.